

Vous découvrirez au cours de ce circuit :

- la voie verte ;
- la maison forte de La Chenullière ;
- le château des Mothes Coupoux ;
 - l'étang de l'Olivette ;
 - l'étang des Mothes ;
 - le moulin de la Mothe ;
 - la croix de Jérusalem ;
- le rocher du pas de la Vierge ;
 - la basilique de Pitié.

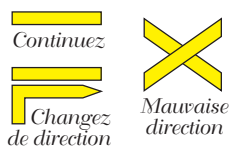
A voir dans les environs :

- le site de Pescalis ;
- le Rocher branlant.

Bonne randonnée...



Code du Balisage



- © Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Deux-Sèvres
deux-sevres.ffrandonnee.fr
- Agence de Développement Touristique des Deux-Sèvres
www.tourisme-deux-sevres.com
Tél. 05 49 77 87 79

Cette fiche est éditée par le Conseil Général des Deux-Sèvres en conformité avec les dispositions de la charte qualité "Randonnée en Deux-Sèvres".

Tél. 05 49 06 77 65



Sur les pas de la Vierge et du Diable

De la voie verte, véritable corridor biologique, aux sites riches de croyances et légendes, parcourez cette commune à la limite du Bocage et de la Gâtine.

Accès : 10 km au sud de Bressuire

Départ : la gare

Distance : 12 km ou 16 km

Durée : 3 h ou 4 h

Balisage : jaune

Rando pédestre
en Deux-Sèvres

Le Conseil Général 79 a aménagé l'ancienne voie de chemin de fer Parthenay-Bressuire en voie verte multirandonnée, ouverte au public en juillet 2006.

Ce chemin représente un espace naturel et paysager de grande qualité, bordé de haies bien conservées, constituant un véritable corridor biologique où se côtoient la fauvette à tête noire, la pipistrelle commune, le bruant jaune, le paon du jour, la Rosalie des Alpes, le hérisson, le lézard vert, la rainette arboricole.

P Départ de la gare : partir sur la **voie verte** vers l'est, en passant entre les étangs. La quitter au PN 74 en tournant à droite deux fois, pour suivre le chemin creux à gauche.

Arrivé à la route, prendre à gauche jusqu'à **La Chenullière** pour retrouver la voie verte à droite.

La maison forte de La Chenullière, remplaçant un château plus ancien, fut reconstruite en 1588. Partiellement incendiée en 1794, elle a été à nouveau reconstruite en 1815. Erigés sur une hauteur, les bâtiments s'ordonnent autour d'une vaste cour fermée. Un portail cintré, doublé d'une porte piétonne, en permet l'accès. Il est flanqué d'une grosse tour circulaire et d'une échauguette. A l'intérieur de la cour, se voient des constructions à vocation agricole, et deux corps de logis dont le plus ancien est muni de deux échauguettes d'angle.

et partir à droite. Possibilité de partir à gauche pour une boucle non balisée qui allonge le circuit de 4 km (en pointillés sur la carte).

Cette variante non balisée permet de voir le Château des Mothes Coupoux (propriété privée). Bâti sur le roc, au voisinage d'une motte féodale, tel un nid d'aigle, sa silhouette altière se détache dans le ciel. A la fin du XIV^{ème} siècle, la seigneurie des Mothes Coupoux appartient à Guy d'Argenton ; en 1470, elle revient à Philippe de Commynes qui entend de nombreux aménagements. L'étroite et haute porte du XIII^{ème} siècle était pourvue d'un pont-levis ; elle s'ouvre dans une enceinte autrefois flanquée de cinq tours : il n'en reste qu'une.

Continuer jusqu'à **l'Aubier**. Ne pas entrer dans le hameau et prendre à gauche le long de la clôture, suivre la haie, puis longer **l'étang de l'Olivette** à travers les prés.

Philippe de Commynes fit creuser l'étang de l'Olivette, le dota d'une chaussée de pierres taillées. D'une étendue de 17 hectares, il est exploité par le site de Pescalès ; on y pêche exclusivement le carnassier.

A proximité, se situe **l'étang des Mothes** plus ancien que celui de l'Olivette.

Les moulins de l'Olivette et de la Mothe, aménagés par Philippe de Commynes à la fin du XV^{ème} siècle, ont fonctionné jusqu'au XX^{ème} siècle. Une légende est rattachée au blanchiment, chaque année, des eaux de l'étang de l'Olivette.

La voie verte traverse un paysage boisé pour arriver dans le **bois des Mothes**. Au PN 72, quitter la voie verte

Contourner le **bois des Mothes** puis prendre un chemin à gauche (point coté 208).

Point de vue sur la basilique de Pitié. Bordé de haies au début, ce chemin passe entre les champs pour arriver à la D19 que l'on traverse prudemment.

Au bout de l'étang, partir à droite. Traverser ensuite la route pour prendre en face le chemin qui mène à la **Croix de Jérusalem** et au **Rocher du Pas de la Vierge**. Une légende est liée à ce rocher. L'itinéraire part sur la route à droite, puis le chemin à droite conduit à la **basilique de Pitié**. On découvre le paysage bocager avec ses haies.

Traverser la D19 pour contourner la basilique de style néogothique.

La chapelle de Pitié (inscrite aux Monuments Historiques) est l'objet d'un ancien pèlerinage. Sur l'esplanade, se trouve le calvaire des sept fontaines, construit en 1865. Une chapelle carrée est entourée de quatorze stèles et sept statues en fonte.

Longer à droite la D 19 et prendre le **chemin de Montfermier**.

Traverser la route, partir en face puis obliquer à gauche pour descendre dans la prairie et arriver à **la Vallée verte** (site aménagé). Rejoindre la gare.

